

COMMUNE DE LA FERTE ALAIS

COMPTE ADMINISTRATIF M14

DE L'EXERCICE 2015

Rapport de présentation

Sommaire

Balance générale **page 3**

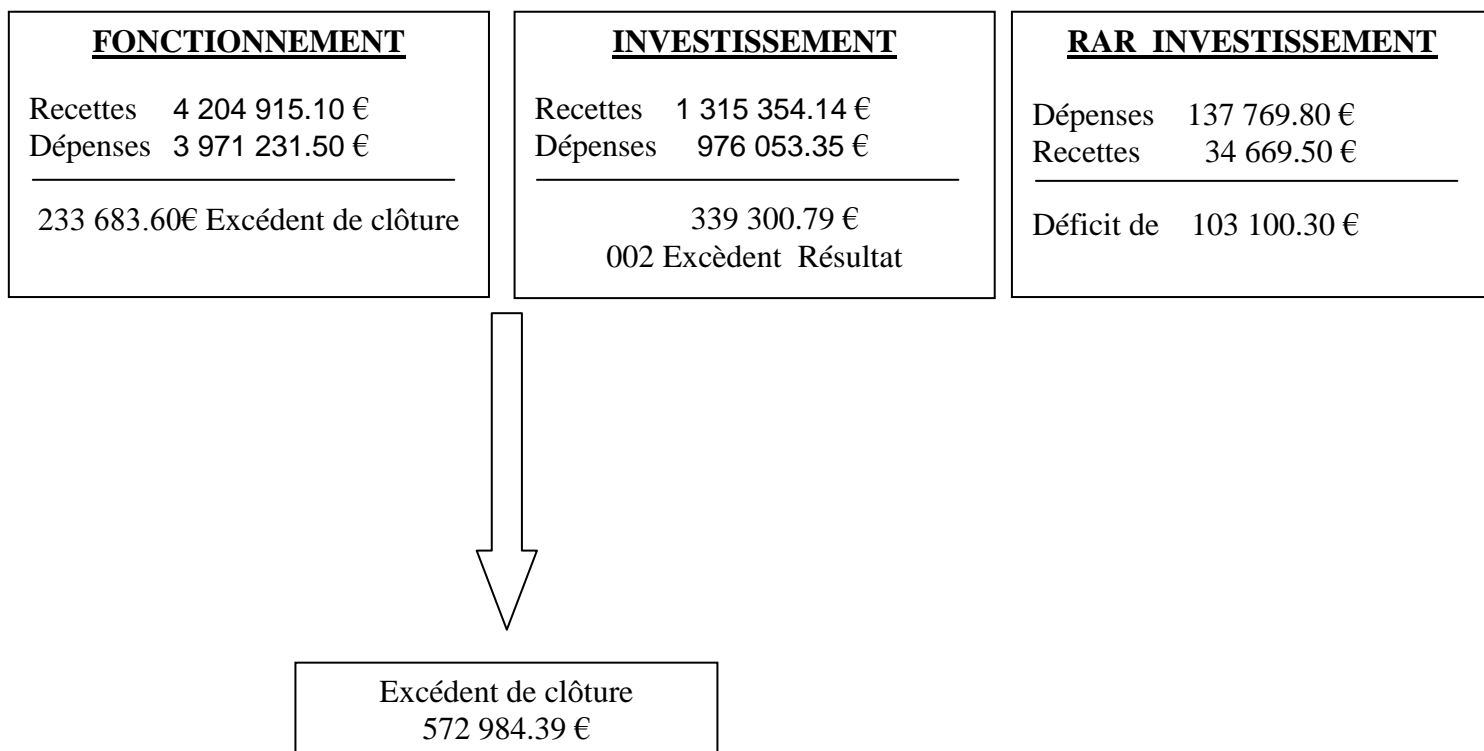
Section de fonctionnement **page 4**
Recettes **page 4**
Dépenses **page 7**

Section d'investissement **page 9**
Recettes **page 9**
Dépenses **page 10**

BALANCE GENERALE DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2015
BUDGET DE LA COMMUNE

| Sections | Recettes en € | Dépenses en € |
|----------------|---------------|---------------|
| | 2015 | 2015 |
| Investissement | 1 315 354.14 | 976 053.35 |
| Fonctionnement | 4 204 915.10 | 3 971 231.50 |
| Totaux | 5 520 269.24 | 4 947 284.85 |

Soit un excédent comptable pour l'année 2015 de 572 984.39 €.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Le montant réalisé en recettes de fonctionnement, au cours de l'exercice 2015 est de 4 204 915.10 €

Décomposition :

| | |
|----------------------|---------------|
| Recettes réelles : | 3 989 724.20€ |
| Résultat reporté N-1 | 215 190.90€ |

| | |
|------------------|---------------|
| Recettes totales | 4 204 915.10€ |
|------------------|---------------|

MOUVEMENTS REELS

Chapitre 70 : produits des services

Les redevances perçues sur l'usager pour l'utilisation des services communaux constituent les recettes principales de ce chapitre.

| Chapitre 70 - produit des services | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| 70311 - Concessions cimetière | 2 736,00 € | 2 727,00 € | 1 350,00 € |
| 70312 - Redevances funéraires | 280,00 € | 305,00 € | 125,00 € |
| 70388 - Autres redevances | 24 322,31 € | 861,93 € | 224,65 € |
| 7062 - Redevances et droits de services à caractère culturel | 3 123,00 € | 3 987,00 € | 450,00 € |
| 70632 - à caractère de loisirs | 26 322,90 € | 25 499,98 € | 22 521,75 € |
| 7067 - Redevances et droits de services périscolaires et enseignement | 276 216,55 € | 277 192,84 € | 261 700,76 € |
| 70688 - Autres | 86,04 € | 229,08 € | 171,00 € |
| 70876 - REOMI | 11 092,00 € | 11 092,00 € | 11 092,00 € |
| 70878 - Autres | 250,00 € | 474,49 € | 487,93 € |
| 7088 - régie photocopies | 5,80 € | 7,40 € | 0,00 € |
| TOTAL RECETTES PRODUITS DE SERVICES | 344 434,60 € | 322 376,72 € | 298 123,09 € |

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Les recettes de ce chapitre sont constituées pour l'essentiel des contributions directes (1) et du reversement de la Communauté de communes (2).

1 – Les contributions directes

Le produit des taxes foncières et d'habitation s'élève à 1 864 908 €.

2 – Versements CCVE

La communauté de communes a versé :

L'attribution de compensation (suite au transfert de la taxe professionnelle) à hauteur de 275 763 €

La dotation de solidarité à hauteur de 69 425 € soit une somme identique à celle perçue en 2014

3 – Redevance des mines

Rappel : La redevance des mines est assise sur les quantités de substances minérales extraites ou livrées par les concessionnaires de mines, les amodiataires et sous-amodiataires de concessions minières, par les titulaires de concessions minières, par les titulaires de permis d'exploitation de mines et par les explorateurs de mines de pétrole et de gaz combustibles.

Cette redevance ne s'applique pas aux hydrocarbures extraits de gisements situés au-delà de 1 mille marin des lignes de base.

Le produit de la redevance s'élève 1 580.10 €

4- FNGIR :

Rappel : L'article 78 de la loi de finances pour 2010 a instauré la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et les fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Ces deux mécanismes, mis en œuvre à compter de 2011, concrétisent le principe de compensation intégrale du manque à gagner pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre résultant de la suppression de la taxe professionnelle.

Perception de 67 928 euros en 2015, soit la même somme depuis 2013.

5 – Taxe additionnelle aux droits de mutation

En 2015, nous passons à 86 556.50 €, contre 89 729.03 € en 2014, soit – 3 172.53 €.

Nous avons déjà perdu 2 941.59 € entre 2013 et 2014.

| Chapitre 73 - impôts et taxes | 2013 | 2014 | 2015 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 73111 - Taxes foncières et d'habitation | 1 794 993,00 € | 1 812 587,00 € | 1 864 908,00 € |
| 7321 - Attribution de compensation (CCVE) | 289 583,00 € | 289 583,00 € | 275 763,00 € |
| 7322 - Dotation de solidarité communautaire | 69 425,00 € | 69 425,00 € | 69 425,00 € |
| 7323 - F.N.G.I.R. | 67 928,00 € | 67 928,00 € | 67 928,00 € |
| 7353 - Redevance des mines | 2 546,38 € | 1 945,84 € | 1 580,10 € |
| 7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation | 92 670,62 € | 89 729,03 € | 86 556,50 € |
| TOTAL RECETTES PRODUITS DE SERVICES | 2 317 146,00 € | 2 331 197,87 € | 2 366 160,60 € |

Chapitre 74 : Dotations et participations

Ce chapitre regroupe les dotations versées par l'Etat (1), les attributions des compensations relatives aux exonérations établies sur les taxes locales (2), les subventions des autres entités départementales ou autres (3).

1. Les dotations

| Chapitre 74 - Dotations | 2013 | 2014 | 2015 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| 7411 - DGF | 618 012,00 € | 583 752,00 € | 496 940,00 € |
| 74121 - DSR | 148 001,00 € | 149 893,00 € | 160 069,00 € |
| 74127 - Dotation nationale de péréquation | 53 001,00 € | 42 756,00 € | 55 766,00 € |
| 745 - Dotation spéciale aux instituteurs | 2 808,00 € | 2 808,00 € | 2 808,00 € |
| 748313 - Dotation compensation réforme de la TP | 37 532,00 € | 35 718,00 € | 35 718,00 € |

2. Les attributions de compensation (TH, TFB, TFNB, TP)

Ces attributions de compensation sont versées par l'Etat suite à des dégrèvements et des abattements généraux. Pour l'exercice 2015 le montant des compensations s'élève à 37 392 €

3. Les subventions du Département, de l'Etat et des autres organismes

Ce chapitre regroupe les versements reçus de divers tiers, soit en vertu de la réglementation, soit en exécution de contrats ou de conventions, soit sur décision unilatérale de la partie versante.

Article 74718 :

Subvention mise en place des NAP à hauteur de 19 200 €
Remboursement de frais liés aux élections à hauteur de 939.38 €
Régie Police Municipal à hauteur de 110 €

Article 7473 :

Subvention reçue du Département au titre du développement culturel à hauteur de 3 400 €

Article 74748 :

Participation des autres communes au RASED et au CLIS à hauteur de 3 9636 € au titre de l'année 2014.

Participation des autres communes au RAM à hauteur de 16 450.79 € pour 2015.

Article 7478 :

Subventions liées à la CAF :
Contrat Enfance Jeunesse 2014 : 39 781.61 €
Centres de loisirs : 13 536.18 €
Fonctionnement RAM : 24 526.40 €
Activités péri-scolaire : 17 156 €

Chapitre 75 : Produits de gestion courante

Il regroupe principalement le produit des loyers des immeubles communaux (TRESOR PUBLIC, logement de l'école Louis Moreau, prêt du gymnase aux collèges, salles...) pour 91 533.84 €

Loyers : 49 701.84 €

Location de salles : 12 040 €

Occupation du gymnase par les collèges : 29 792 €

Chapitre 013 : Atténuation de charges

Il comprend les remboursements sur rémunérations et charges du personnel. Il s'agit des organismes sociaux et des assurances (indemnités journalières) pour un montant de 182 482.97 €.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Ce chapitre enregistre :

- Des libéralités reçues dans le cadre de la brocante de septembre 2015 : 544 €
- Des remboursements de l'assurance suite à divers dommages : 13 437.98 €

DEPENSES

Le montant réalisé en dépenses de fonctionnement au cours de l'exercice 2015 est de 3 971 231.50€.

MOUVEMENTS REELS

Chapitre 011 : charges à caractère général

Le montant des dépenses réalisées est de 1 286 210.51 €, soit **une baisse** de 6.21 % par rapport à 2014.

Ces dépenses correspondent aux charges de gestion courante. Elles sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des services communaux : restauration collective, fourniture d'entretien, scolaires, voirie, les charges d'énergie, les contrats de maintenance, les taxes et les impôts dus par la commune, les abonnements, les transports collectifs...

Les plus fortes baisses constatées entre 2014 et 2015 (supérieure à 5000 €) :

| | 2014 | 2015 | Evolution en € |
|---|--------------|--------------|----------------|
| 6042 - Achats de prestations de services | 203 821,04 € | 198 826,07 € | -4 994,97 € |
| 60612 - Energie, électricité | 202 534,67 € | 193 645,39 € | -8 889,28 € |
| 60632 - Fournitures de petit équipement | 33 796,05 € | 18 568,36 € | -15 227,69 € |
| 6068 - Autres matières et fournitures | 41 144,78 € | 34 938,92 € | -6 205,86 € |
| 611 - Contrats de prestations de services | 154 377,61 € | 92 594,47 € | -61 783,14 € |
| 61521 - Terrains | 12 998,47 € | 6 052,00 € | -6 946,47 € |
| 61522 - Bâtiments | 52 045,59 € | 21 418,60 € | -30 626,99 € |

Les plus fortes hausses constatées entre 2014 et 2015 (supérieure à 8000 €) :

| | 2014 | 2015 | Evolution en € |
|---------------------------|-------------|-------------|----------------|
| 6156 - Maintenance | 36 514,39 € | 64 827,63 € | 28 313,24 € |
| 616 - Primes d'assurances | 32 984,01 € | 46 133,05 € | 13 149,04 € |

Les plus Fortes baisses

6042 - Achats de prestations de services : baisse principalement due au nouveau marché Yvelines Restauration pour les cantines scolaires (- 3 900€)

60612 – Energie, électricité : coupure éclairage public la nuit et sensibilisation aux économies d'énergie dans les bâtiments communaux.

60632 – Fourniture de petit équipement : Moins d'acquisitions en 2015

6068 – Autres matières et fournitures : Moins d'acquisitions en 2015

611 – contrats de prestations de services : Baisse importante principalement due à l'interruption du contrat d'éclairage public avec SPIE et à la baisse des demandes d'intervention sur l'éclairage public (coût 2014 = 87 024.13 € contre un coût 2015 de 18 668 €).

61521 – Terrains : Moins d'interventions sur les terrains de la commune en 2015. Uniquement restauration de sépulture et terrains d'honneur.

61522 – Bâtiments : Comme pour les terrains, moins d'interventions en 2015 sur les bâtiments communaux par des entreprises.

Les plus Fortes Hausses

6156 - Maintenance : L'augmentation est principalement due au paiement de l'entretien des chaudières de 2014 en 2015, et à des nouveaux contrats passés en 2015 (Refonte du site internet, entretien matériel de cuisine) et à la modification du contrat pour les copieurs hors mairie.

616 – Primes d'assurances : L'augmentation est principalement due au nouveau marché d'assurance en mars 2015 : augmentation de 3 200 €, à une erreur d'imputation pour 6 130 € (entretien espace vert) et 3 200 € de janvier février de l'ancien contrat d'assurance.

Chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés

Les dépenses s'établissent à 2 235 796.18 € en hausse par rapport à l'exercice 2014

Cette hausse s'explique surtout par le recours à des agents en CDD pour remplacer les titulaires indisponibles ; En 2015 l'article 64131 enregistrait un montant de 294 441 € contre 238 862 € en 2014.

Cette hausse est à nuancer il faut tenir compte en effet des remboursements encaissés au titre de notre assurance maladie (173 530 € en 2015)

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Le montant des dépenses sur ce chapitre est de 204 850 € contre 183 230 € en 2014

Ce chapitre regroupe d'une part les articles de dépenses se rattachant aux élus (indemnités, frais de mission) et d'autre part les diverses subventions et participations versées par la ville (aux associations, aux syndicats intercommunaux, aux budgets autonomes (CCAS, caisse des écoles).

Chapitre 66 : charges financières

Le remboursement des intérêts relatifs aux emprunts contractés par la commune, soit 48 162 € est en baisse par rapport à 2014 (52 820€).

Chapitre 67 : Produits exceptionnels

Ce chapitre enregistre une somme de 3 780 € correspondant principalement, à des annulations de titres sur exercice antérieurs.

MOUVEMENT D'ORDRE

Il s'agit des dotations aux amortissements pour 177 323 €. (Opération d'ordre entre sections).

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Le montant réalisé en recettes d'investissement, au cours de l'exercice 2015 est de 1 315 354 €.

Décomposition :

| | |
|--------------------|-----------|
| Recettes réelles : | 821 288 € |
| Recettes d'ordre : | 156 201 € |
| Affectation N-1 : | 337 865 € |

| | |
|------------------|-------------|
| Recettes totales | 1 315 354 € |
|------------------|-------------|

MOUVEMENTS REELS

Chapitre 10 : dotations et fonds propres

Il fait apparaître le produit :

- du FCTVA pour 143 886 € calculé sur les dépenses d'investissement de 2013
- de la TAM (Taxe d'Aménagement Majorée) se substituant à la TLE (taxe locale d'équipement) pour 21 658 €. Cette taxe fait participer les constructeurs aux charges d'équipements collectifs induits par les nouvelles constructions.
- Affectation n-1 d'un montant de 337 865 €

Chapitre 13 : subventions d'investissement

Ce chapitre enregistre les subventions provenant de l'Etat, du Département, de la Région et d'autres organismes, suite aux travaux réalisés par la commune ou suite à l'achat de matériel.

| Objet | Imputation | Tiers | Liquidé |
|--|------------------|-----------------------------|-------------|
| SUBVENTION GILET PARE BALLES | 1313 - 020 - 193 | PREFECTURE DE L'ESSONNE | 250,00 € |
| SUBV. DECOR PEINT SOCLE ET CLOCHE EGLISE | 1323 - 01 - 193 | PREFECTURE DE L'ESSONNE | 492,00 € |
| SUBVENTION EGLISE ST PIERRE | 1328 - 020 - 11 | FONDATION DU PATRIMOINE | 23 786,26 € |
| SUBVENTION MENUISERIES LOGT ECOLE ANGOT | 1328 - 211 - 193 | PNR | 10 000,00 € |
| SUBV. RAVALEMENT HOTEL DE VILLE | 1341 - 01 - 10 | PREFECTURE DE L'ESSONNE | 21 139,74 € |
| | | subventions perçues en 2015 | 55 668,00 € |

Chapitre 16 : emprunt

1641 : Emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Ile de France pour les travaux d'investissement : 600 000 €

MOUVEMENT D'ORDRE

Il s'agit des dotations aux amortissements pour 156 201 €. (Opération d'ordre entre sections).

DEPENSES

Le montant réalisé en dépenses d'investissement, au cours de l'année 2015, est de 754 313 €.

MOUVEMENTS REELS

Chapitre 16 : remboursements d'emprunts

Le remboursement en capital de la dette a entraîné une dépense de 291 684 € (264 346€ en 2014).

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles

Article 202 : frais études documents urbanisme

- PLU : 4 785 € ont été réglés au bureau d'études en charge d'élaborer le PLU

Article 2031 frais d'études

Les frais d'études en 2015 ont été principalement liés aux projets suivants :

- Ateliers municipaux (dans le cadre du contrat de territoire)
- Requalification du centre-ville (dans le cadre du contrat de territoire)
- Accessibilité des bâtiments aux PMR (agenda d'accessibilité)

Chapitres 21 et 23 : immobilisations corporelles et travaux en cours

Article 2051 : concession et droits similaire

Refonte du site internet de la ville : 3 399 €

Article 2135 Installations, agencements, aménagements

- Alarme incendie Salle des Fêtes : 2 552 €
- Restauration cadran église : 11 701 €
- Faux plafonds Maison Pour Tous : 4 630 €
- Chaudière Angot : 7 819.40 €
- Réhabilitation bureau RH : 13 800 €

Article 2138 Autres constructions

- Dalle préau école des Vieilles Vignes + PC : 21 600 €

Article 2151 Réseaux de voirie

- Rue Georges Hautot : 30 965 €

Article 2152 Installation de voirie

- Potelets, panneaux de signalisation : 2 153 €
- Signalétique allée Jean Moulin : 880 €

Article 21534 Réseaux électrification

- Câblage France Telecom rue de l'Essonne et Bd de la Gâtine : 3 986 €
- Création coffret Place du marché : 1 446 €
- Eclairage public rue Georges Hautot : 5 116 €

Article 21568 Matériel et outillage d'incendie

- Achat d'extincteurs : 2 631 €
- Achat motopompe : 552 €

Article 2158 autres matériel et outillages techniques

- Radiateur Vieilles Vignes : 17 494 € (fourniture et pose)
- Tronçonneuse, tarière, transpalette : 1 241 €
- Fourniture et pose ballon eau chaude salle Brunel : 571 €

Article 2182 Véhicules

- Achat du car scolaire : 24 600 €

Article 2183 matériel de bureau, matériel informatique

- 1 PC école Louis Moreau et une tablette mairie : 855 €

Article 2184 Mobilier

- Mobilier Vieilles Vignes école et cantine : 4 023 €
- Mobiliers Centre de Loisirs : 901 €
- Meuble bureau RH : 1 962 €

Article 2188 autres immobilisations corporelles

Police Municipale

- Gilet pare balles : 531 €

Ecoles élémentaires

Louis Moreau

- Plastifieuse et vidéoprojecteurs : 1 696.80 €
- 2 visualiseurs : 813.60 €

Cantine et autres bâtiments

- Fontaine à eau cantine Vieilles Vignes : 1 188 €
- Equipement sportif d'extérieur pour le City Parc : 4 216.80 €
- Palissade préau vieilles vignes : 933.46 €

Culture

- Stand en aluminium : 900 €

Ferme pédagogique

- Poteaux de clôtures : 1 069.20 €

Centres de loisirs

- Meubles et jouets : 649.30 €

Voirie

- Déboucheur canalisation 30 M : 537.60 €

Article 2313 Constructions

- Ravalement mairie : 147 895 €
- Permis de démolition garage Saint Pierre : 1 728 €
- DCE couverture église Saint Pierre : 272.41 €
- Fenêtres logements Angot : 18 078 €
- Toiture gymnase : 11 088 €
- Panneaux acoustiques Aquarelle : 8 710 €

Article 2315 Installations, matériel et outillages techniques

- Alarmes incendie Salle des Fêtes : 2 552 €
- Restauration cadran Eglise : 11 701 €
- Faux plafonds Maison pour Tous : 4 629 €
- Réhabilitation bureau RH : 13 800 €